
CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL DU 6 MARS 2023 AU SIEGE DE LA CCM A SUSVILLE

Présents :

SAVIGNON Joseph	BONNIER Eric	TURC Sylvain
SERRE Emmanuel	BARI Nadine	STUTZ Anne
SIAUD Alain	CIOT Xavier	RAVANAT Jean-Luc
KRAMARCZEWSKI Bruno	FAYARD Adeline	MENDEZ Alain
MULYK Fabien	DECHAUX Marie-Claire	GRAND Florence
MAUROY Claude	GIRARDOT Frédéric	PERRIN Gilda
FAURE Philippe	TRAPANI Mary	BATTISTEL Marie-Noëlle
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	LE TRAOU Dominique
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	PONCET Denis
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	BALMET Lucie
ROBERT Philippe	LUC Alain	BUCH Emile
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	MAUGIRON Frédéric
ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	MAUGIRON Gilbert
CHANTRE Carine	GRIET Bernard	BARTHELEMI Maryse
ROSSOGLIO Dominique	SAURAT Coraline	ROUSSET Alain
GONNORD Franck	LANEYRIE Jean-Marc	MORA Serge

Absents excusés représentés: FERREIRA Michel (pouvoir à ROSSI Angélique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	48
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de délégués votants :	52

ORDRE DU JOUR :

- 1. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
 - 1.1 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2023**
- 2. ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION**
- 3. ADMINISTRATION GENERALE : RESSOURCES HUMAINES**
 - 3.1 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL**
 - 6.2.1 REGLEMENT TELETRAVAIL**
 - 6.2.2 DENONCIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE L'EPIC AGS NATURE**

4. ADMINISTRATION GENERALE : FINANCES – BUDGETS

4.1 COMPTES ADMINISTRATIFS : PRESENTATION

4.1.1 BUDGET PRINCIPAL

4.1.2 BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

4.1.3 BUDGET ANNEXE ECONOMIE

4.1.4 BUDGET ANNEXE ABATTOIR

4.1.5 BUDGET ANNEXE MAISON MESSIAEN

4.1.6 BUDGET ANNEXE GESTION TOURISTIQUE – BASE NAUTIQUE DU SAUTET

4.1.7 BUDGET ANNEXE SPANC

4.1.8 BUDGET ANNEXE ALPE DU GRAND SERRE

4.2 COMPTES DE GESTION : PROCEDURE DE VOTE

4.3 PRESIDENCE « TEMPORAIRE » DE SEANCE

4.4 COMPTES ADMINISTRATIFS : PROCEDURE DE VOTE

4.5 FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT

4.6 FINANCES : DEBATS ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

5. ECONOMIE & EMPLOI

7.1 PROLONGATION DU BAIL : ENTREPRISE MOTTE VIANDES

7.2 PROGRAMME LEADER – CONVENTION 2023 : FIN DE PROGRAMMATION LEADER 2014-2020

6. PETITE ENFANCE, ENFANCE & JEUNESSE

6.1 MSA – DISPOSITIF « GRANDIR EN MILIEU RURAL » : DEMANDE DE SUBVENTION – CTG

6.2 GRANDIR EN MATHEYSINE : DEMANDE DE SUBVENTION

6.3 RPE : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'ISERE

7. CULTURE & PATRIMOINE

8. TOURISME ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

9. SPORT

10. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET GEMAPI

11. SENTIERS DE RANDONNEES, FORET, FILIERE BOIS ET GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

12. AGRICULTURE ET MONTAGNE

13. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

14. EAU ET ASSAINISSEMENT

Secrétaire de séance : Emile BUCH

Madame la Présidente ouvre la séance.

Elle excuse Eric BALME qui arrivera avec un peu de retard.

1 SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1.1 Procès-verbal du 2 février 2023

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2023 est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 2 février 2023.

2 ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION

En séance, Madame la Présidente rend compte des travaux et des attributions exercés par délégation de l'organe délibérant :

→ **LOCATIONS, BAUX, CREDITS-BAUX**

→ **REALISATION D'EMPRUNTS ET LIGNES DE TRESORERIE**

→ **MARCHES (MAPA) ET ACCORDS CADRE**

- MAPA « MOE scénographie Territoire Napoléon » notifié le 06/03 – Groupement SEV communication –Médiéval - 87 110 €
- Espace Evolutif
- Avenant (Electricité) : - 4 403,35€ HT (moins value)
- Abattoir
- Etude de sols (dossier ICPE) à KAENA : 2 880,00 € HT
- Signalétique ZA des Certaux
- Totem entrée de zone (Ouest) – Sublimin'Alp : 4 820,00 € HT

→ **DEPOTS DE GARANTIES**

→ **CONTRATS D'ASSURANCES**

→ **ALIENATION DE BIENS IMMOBILIERS JUSQU'A 4 600 €**

→ **INTENTER DES ACTIONS EN JUSTICE OU DEFENDRE LA COLLECTIVITE DANS LES ACTIONS INTENTEES CONTRE ELLE**

→ **SIGNATURE DE CDD**

3 ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

Présentation par Dominique LE TRAOU :

3.1 Ressources Humaines – Personnel

3.1.1 Règlement télétravail

Vu la délibération n° 125-21 du 26 juillet 2021 instaurant le règlement relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la collectivité ;

Vu le règlement télétravail actuellement en vigueur dans la collectivité ;

Conformément à la législation, il est proposé d'instaurer l'indemnité forfaitaire de télétravail :

Par application du décret du 26 août 2021 et de l'arrêté du 23 novembre 2022 précités, les agents de la collectivité, ainsi que les apprentis ayant conclu un contrat d'apprentissage, autorisés à télétravailler dans les conditions fixées par le règlement en vigueur bénéficieront d'une indemnité contribuant au remboursement des frais engagés au titre du télétravail, sous la forme d'une allocation forfaitaire dénommée « forfait télétravail ».

Le montant du « forfait télétravail » est fixé à 2,88 € par jour à partir du 1^{er} janvier 2023, dans la limite de 253,44 € par an.

Le « forfait télétravail » est versé sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par l'autorité territoriale.

Le « forfait télétravail » est versé selon une périodicité annuelle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le versement de l'indemnité forfaitaire « télétravail » ;
- **DIT** que le règlement relatif à la mise en œuvre du télétravail en vigueur dans la collectivité sera modifié par l'ajout de l'article faisant référence à cette indemnité et son versement ;
- **DIT** que les autres articles sont inchangés ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous actes nécessaires à cet effet.

3.1.2 Dénonciation convention de mise à disposition agent EPIC AGS nature – CCM

Lors de la prise de compétence du domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre, la Communauté de Communes de la Matheysine a poursuivi par voie de convention avec l'EPIC AGS Nature, la mise à disposition d'un agent pour assurer les missions de comptabilité pour le « nouveau budget annexe AGS (ex SIAG) ».

Il est proposé de mettre un terme à cette mise à disposition (12 heures/mois) au terme du délai légal de prévenance. Cette mission sera assurée en interne par les services de l'intercommunalité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** l'arrêt de la mise à disposition par l'EPIC AGS Nature d'un agent ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous actes nécessaires à cet effet.

4 ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES - BUDGETS

4.1 Comptes Administratifs : Présentation

Coraline SAURAT rappelle que les comptes présentés constituent une photographie de l'année 2022.

Elle souligne que la situation de la CCM est saine et maîtrisée sans tenir compte des écritures pour ordre du budget annexe AGS qui mettent la section de fonctionnement consolidée « à mal ». Elle rappelle que le recours engagé auprès des services de l'Etat porte sur ces écritures.

Coraline SAURAT donne la parole à Dominique LE TRAOU pour la présentation des comptes budget par budget :

4.1.1 Compte administratif – Budget principal

BUDGET PRINCIPAL		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2022	Section Fonct.	10 277 554,26	11 267 799,87	990 245,61
	Section Invest.	1 126 319,34	1 679 802,63	553 483,29
		+	+	
Report résultat 2021	Section Fonct.		1 501 838,88	2 492 084,49
	Section Invest.	335 726,77		217 756,52
		=	=	
Total réalisation + report		11 739 600,37	14 449 441,38	2 709 841,01
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	2 329 500,00	1 510 000,00	- 819 500,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	10 277 554,26	12 769 638,75	2 492 084,49
	Section Invest.	3 791 546,11	3 189 802,63	- 601 743,48
	total cumulé	14 069 100,37	15 959 441,38	1 890 341,01

Echanges avec la salle :

Adeline FAYARD demande des précisions sur le compte 74 : la Redevance hydroélectricité a été de 400 K€ au lieu des 50k€ inscrits.

Dominique LE TRAOU : Il s'agit d'une recette « exceptionnelle » sur un poste difficilement évaluable. Marie-Noëlle BATTISTEL pourrait apporter des éléments de contexte.

Marie-Noëlle BATTISTEL : Le calcul de cette recette ne porte pas sur la production mais sur le chiffre d'affaires réalisé. – d'après le calcul on pourrait disposer d'une belle surprise en 2023. Cette recette est notifiée en octobre.

Adeline FAYARD : En investissement, pourquoi tant de crédits initialement prévus ont été annulés.

Dominique LE TRAOU : Ces annulations correspondent à des programmes qui n'ont finalement pas été lancés en 2022 et font l'objet d'une nouvelle inscription en 2023.

Des précisions sont apportées sur des articles en section de fonctionnement et en section d'investissement en réponse aux interrogations d'Adeline FAYARD.

4.1.2 Compte administratif – Budget annexe Gestion des déchets

BUDGET GESTION DES DECHETS		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2022	Section Fonct.	3 483 121,69	3 665 962,31	182 840,62
	Section Invest.	595 748,81	1 193 419,08	597 670,27
		+	+	
Report résultat 2021	Section Fonct.		351 950,18	534 790,80
	Section Invest.		294 968,83	892 639,10
		=	=	
Total réalisation + report		4 078 870,50	5 506 300,40	1 427 429,90
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	1 397 878,00	338 000,00	- 1 059 878,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	3 483 121,69	4 017 912,49	534 790,80
	Section Invest.	1 993 626,81	1 826 387,91	- 167 238,90
	total cumulé	5 476 748,50	5 844 300,40	367 551,90

Pas de questions

4.1.3 Compte administratif – Budget annexe Economie

BUDGET ECO		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2022	Section Fonct.	2 268 019,11	2 371 905,52	103 886,41
	Section Invest.	2 915 824,58	2 635 636,87	- 280 187,71
		+	+	
Report résultat 2021	Section Fonct.		464 511,83	568 398,24
	Section Invest.		488 249,64	208 061,93
		=	=	
Total réalisation + report		5 183 843,69	5 960 303,86	776 460,17
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	911 500,00	551 200,00	- 360 300,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	2 268 019,11	2 836 417,35	568 398,24
	Section Invest.	3 827 324,58	3 675 086,51	- 152 238,07
	total cumulé	6 095 343,69	6 511 503,86	416 160,17

Pas de questions

4.1.4 Compte administratif – Budget annexe Abattoir

BUDGET ABATTOIR		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2022	Section Fonct.	29 550,27	35 343,47	5 793,20
	Section Invest.	10 635,26	41 629,35	30 994,09
		+	+	
Report résultat 2021	Section Fonct.		13 626,38	19 419,58
	Section Invest.		25 635,06	56 629,15
		=	=	
Total réalisation + report		40 185,53	116 234,26	76 048,73
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	99 802,25	34 370,00	- 65 432,25
Résultat Cumulé	Section Fonct.	29 550,27	48 969,85	19 419,58
	Section Invest.	110 437,51	101 634,41	- 8 803,10
	total cumulé	139 987,78	150 604,26	10 616,48

Pas de questions

4.1.5 Compte administratif – Budget annexe Maison Messiaen

BUDGET MESSIAEN		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2022	Section Fonct.	81 140,72	100 000,00	18 859,28
	Section Invest.		800,93	800,93
		+	+	
Report résultat 2020	Section Fonct.		147 192,24	166 051,52
	Section Invest.		6 964,68	7 765,61
		=	=	
Total réalisation + report		81 140,72	254 957,85	173 817,13
Restes à réaliser	Section Fonct.	-	-	
	Section Invest.	-	-	-
Résultat Cumulé	Section Fonct.	81 140,72	247 192,24	166 051,52
	Section Invest.	-	7 765,61	7 765,61
	total cumulé	81 140,72	254 957,85	173 817,13

Pas de questions

4.1.6 Compte administratif – Budget annexe Gestion touristique Site du Sautet

BUDGET SAUTET		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2022	Section Fonct.	23 299,76	57 585,26	34 285,50
	Section Invest.	26 219,88	20 000,00	- 6 219,88
		+	+	
Report résultat 2021	Section Fonct.		59 872,51	94 158,01
	Section Invest.		32 228,28	26 008,40
		=	=	
Total réalisation + report		49 519,64	169 686,05	120 166,41
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	30 000,00		- 30 000,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	23 299,76	117 457,77	94 158,01
	Section Invest.	56 219,88	52 228,28	- 3 991,60
	total cumulé	79 519,64	169 686,05	90 166,41

Pas de questions

4.1.7 Compte administratif – Budget annexe SPANC

BUDGET SPANC		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2022	Section Fonct.	18 779,34	21 030,00	2 250,66
	Section Invest.	23 340,04	23 340,00	- 0,04
		+	+	
Report résultat 2021	Section Fonct.		55 377,75	57 628,41
	Section Invest.		0,24	0,20
		=	=	
Total réalisation + report		42 119,38	99 747,99	57 628,61
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	88 150,20	88 150,00	- 0,20
Résultat Cumulé	Section Fonct.	18 779,34	76 407,75	57 628,41
	Section Invest.	111 490,24	111 490,24	-
	total cumulé	130 269,58	187 897,99	57 628,41

Pas de questions

4.1.8 Compte administratif – budget annexe Alpe du Grand Serre

CA réel avec intégration des régularisations d'amortissements : CA voté en séance

AGSERRE		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2022	Section Fonct.	4 955 517,56	601 646,64	- 4 353 870,92
	Section Invest.	458 621,94	4 888 026,10	4 429 404,16
		+	+	
Report résultat 2021	Section Fonct.		100 340,63	- 4 253 530,29
	Section Invest.		234 219,01	4 663 623,17
		=	=	
Total réalisation + report		5 414 139,50	5 824 232,38	410 092,88
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	207 362,00	21 210,00	- 186 152,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	4 955 517,56	701 987,27	- 4 253 530,29
	Section Invest.	665 983,94	5 143 455,11	4 477 471,17
	total cumulé	5 621 501,50	5 845 442,38	223 940,88

CA « fictif » sans intégration des régularisations d'amortissements : CA présenté pour information

AGSERRE FICTIF HORS REGUL		dépenses	recettes	résultat
réalisation exercice 2022	Section Fonct.	83 309,84	267 596,17	184 286,33
	Section Invest.	124 571,47	15 818,38	- 108 753,09
		+	+	
Report résultat 2021	Section Fonct.		100 340,63	284 626,96
	Section Invest.		234 219,01	125 465,92
		=	=	
Total réalisation + report		207 881,31	617 974,19	410 092,88
Restes à réaliser	Section Fonct.			
	Section Invest.	207 362,00	21 210,00	- 186 152,00
Résultat Cumulé	Section Fonct.	83 309,84	367 936,80	284 626,96
	Section Invest.	331 933,47	271 247,39	- 60 686,08
	total cumulé	415 243,31	639 184,19	223 940,88

Echanges avec la salle :

Jean-Marc LANEYRIE : Quid des 4 millions de déficit en fonctionnement ?

Dominique LE TRAOU présente également le CA virtuel, sans les écritures de régularisation, situation qui devrait se concrétiser après validation du recours en annulation auprès des ministères concernés, comme évoqué lors des précédents conseils.

Jean-Marc LANEYRIE : Un point d'étape sur la procédure de Délégation des Service Public est-il envisagé et des éléments d'information seront-ils communiqués ?

Coraline SAURAT : Il s'agit d'un projet long et d'un travail de tous les jours sur lequel nous sommes pleinement mobilisés. Pour cette séance, un point sur la saison hivernale sera fait durant le Débat d'Orientations Budgétaires. Un comité des financeurs est prévu le 19 avril et le travail de rédaction de la DSP est en cours avec la SATA. Je reviendrai vers vous prochainement.

4.2 Comptes de Gestion : procédure de vote

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte de gestion et sur le compte administratif. Le conseil entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif :

- 1. Compte-gestion – Budget principal**
- 2. Compte-gestion – Budget annexe Gestion des déchets**
- 3. Compte-gestion – Budget annexe Economie**
- 4. Compte-gestion – Budget annexe Abattoir**
- 5. Compte-gestion – Budget annexe Maison Messiaen**
- 6. Compte-gestion – Budget annexe Gestion touristique Site du Sautet**
- 7. Compte-gestion – Budget annexe SPANC**
- 8. Compte-gestion – Budget annexe Alpe du Grand Serre**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, l'unanimité,

➔ **APPROUVE** les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2022. Ces comptes de gestion, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes :

4.3 Présidence « temporaire » de séance

Après présentation des sections de fonctionnement, investissement par budget, par Madame la Présidente, les comptes administratifs sont soumis au vote de l'assemblée **sous la présidence proposée du Vice-président délégué aux finances**, conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit son président.

MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT DELEGUE A L'ADMINISTRATION GENERALE, AUX FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES, DOMINIQUE LE TRAOU, EST ELU PAR L'ASSEMBLEE, à l'unanimité, en tant que Président temporaire de séance.

4.4 Comptes Administratifs : Procédure de vote

Après présentation des sections de fonctionnement, investissement par budget, les comptes administratifs sont soumis au vote de l'assemblée **sous la présidence proposée du Vice-président délégué aux finances**, conformément à l'article L.121-14 du CGCT.

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT DELEGUE A L'ADMINISTRATION GENERALE, AUX FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES, Dominique LE TRAOU,

Madame la Présidente, Coraline SAURAT, étant sortie de la salle du conseil durant la procédure de vote.

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 47

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de délégués votants : 51

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes de la Matheysine dressé par la Présidente ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, l'unanimité,

→ **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;

→ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

→ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

- 1. Compte-administratif – Budget principal**
- 2. Compte administratif – Budget annexe Gestion des déchets**
- 3. Compte administratif – Budget annexe Economie**
- 4. Compte administratif – Budget annexe Abattoir**
- 5. Compte administratif – Budget annexe Maison Messiaen**
- 6. Compte administratif – Budget annexe Gestion touristique Site du Sautet**
- 7. Compte administratif – Budget annexe SPANC**
- 8. Compte administratif – Budget annexe Alpe du Grand Serre**

4.5 Finances : Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. L'affectation de résultat décidée doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture.

Constatant les résultats du compte administratif,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

1. Budget principal

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	2 492 084,49
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	601 743,48
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 890 341,01

Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	217 756,52
---	------------

2. Budget annexe Gestion des déchets

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	534 790,80
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	167 238,90
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	367 551,90
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	892 639,10

3. Budget annexe Gestion touristique Site du Sautet

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	94 158,01
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 991,60
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	90 166,41
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	26 008,40

4. Budget annexe Maison Messiaen

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	166 051,52
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	166 051,52
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	7 765,61

5. Budget annexe Economie

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	568 398,24
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	152 238,07
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	416 160,17
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	208 061,93

6. Budget annexe Abattoir

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	19 419,58
--	-----------

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	8 803,10
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	10 616,48
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	56 629,15

7. Budget annexe SPANC

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	57 628,41
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	57 628,41
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	0,20

8. Budget annexe Alpe du Grand Serre

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	- 4 253 530,29
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- 4 253 530,29
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	4 663 623,17

4.6 Finances : Débats & rapport d'Orientations budgétaires

Conformément à l'article L.2312-1, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci [...]. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le calendrier 2023 pour la Communauté de Communes de la Matheysine est le suivant pour répondre aux exigences réglementaires :

1. Conseil communautaire du 6 mars 2022 : Débat d'Orientations budgétaires
2. Conseil communautaire du 30 mars 2022 : Budgets primitifs

Madame la Présidente précise que les orientations présentées et le budget qui en découle est un travail conjoint du Vice-président aux Finances avec l'ensemble des membres de l'Exécutif et de la Direction des Services.

Elle remercie particulièrement Dominique LE TRAOU pour son engagement.

Elle rappelle la bonne santé financière de la collectivité malgré un contexte de baisse des dotations de l'Etat.

Dans ces circonstances, elle souligne la nécessité encore plus forte cette année de « faire territoire » pour ne pas subir mais agir.

Elle rappelle les 3 piliers sur lesquels se fonde son action : l'attractivité, la solidarité et la proximité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est présenté et détaillé en séance (rapport annexé au présent compte-rendu) : Présentation par budget/direction/thématique par les Vice-présidents concernés :

Administration Générale/ Ressources Humaines (Coraline SAURAT/Dominique LE TRAOU)

- Fiscalité : la collectivité a de moins en moins de possibilités d'action.
- Personnel : cette dépense est en augmentation depuis 18 mois, avec de nombreux postes financés, mais la collectivité est en sous-effectif par rapport aux EPCI de même strate, en particulier concernant les cadres A qui ne ménagent pas leur peine ni leur temps. Le Projet de Territoire va peut-être nous questionner sur l'organisation des services.
- Service de secrétariat mutualisé.
- Convention Territoriale Globale :
 - Le Projet Territoire Santé en particulier est un sujet prégnant sur le territoire. Une provision a été prévue pour un éventuel poste de chargé de mission pour construire cette réflexion.
- Communication
 - Des vidéos présentant l'attractivité du territoire sur l'ensemble des actions de la CCM sont à prévoir : précédemment portée par la Direction Economie seule.

Budget annexe Alpe du Grand Serre (Coraline SAURAT/Dominique LE TRAOU)

- C'est un budget d'attente sous réserve de la conclusion de la DSP.
- Saison d'hiver 2023 : plus de 67 000 skieurs contre plus de 73 000 en 2022 ; 20 jours de fermeture ; 828 000€ de chiffre d'affaires prévisionnel contre près de 1,3 millions en 2022. Cela donne « raison » au projet de destination 4 saisons envisagé. Un gros travail a été réalisé par les services techniques d'AGS pour parvenir à ce résultat, en particulier par les dameurs. Un week-end de diversification début janvier avec l'ouverture du Bike Park a été une réussite.
- Les études envisagées au budget sont nécessaires même si aucune DSP n'est conclue.

Adeline FAYARD demande s'il y aura à nouveau en 2023 exonération de loyers AGS puisque rien n'est inscrit sur le DOB 2023.

Dominique LE TRAOU : Après une saison compliquée, la somme à solliciter sera étudiée avec AGS Nature.

Sentiers, Forêt, Espaces Naturels Sensibles (Emmanuel SERRE)

- Les grands travaux PDIPR envisagés se situent à Lavaldens et la Salette, en parallèle de l'entretien régulier, des dépenses de signalétique et des travaux urgents.
- Poursuite des actions engagées pour la Stratégie forestière Sud Isère.
- ENS des Gillardes :
 - Dépenses de fonctionnement pour l'entretien et la surveillance ;
 - Dépenses d'investissement pour l'aménagement du site : sanitaires, parking, valorisation.

Départ d'Emmanuel SERRE.

Tourisme et Attractivité du territoire (Arnaud CHATTARD)

- Espaces Valléens.
- Prairie et territoire Napoléon : travail commun avec Marie-Claire DECHAUX et Philippe FAURE : ce travail sera engagé avec les maires de La Mure et Corps concernant la scénographie :
 - Maitrise d'œuvre du projet paysager de la Prairie : les premières esquisses seront présentées lors d'une prochaine session.
 - Maitrise d'œuvre pour la scénographie sur Laffrey, La Mure et Corps.

- Phase II du bâtiment de la Prairie décalée pour ne pas retarder les aménagements paysagers.
- Plan Avenir Montagne :
 - Le poste de chargé de mission est installé et poursuit ses missions d'études, pour AGS entre autres.
- Activités de Pleine Nature :
 - Achat de compteurs pour connaître les flux et disposer de données.
- Matheysine Tourisme :
 - Remerciement à Coraline SAURAT et Dominique LE TRAOU pour leur écoute et leur engagement sur les financements de l'EPIC.
 - L'augmentation de la subvention vise à pallier l'augmentation du temps d'accueil sur le site de La Mure. L'aide de la CCM est nécessaire afin de ne pas grever les actions de promotion.
 - Il rappelle l'intention politique pour être présent au môle II de Savel, haut lieu touristique du territoire : une rencontre prochaine avec le SIVOM est prévue.
- Attractivité :
 - Nouveauté 2023 : enveloppe pour la réalisation de goodies et d'affiche.
- Sautet

Départ d'Arnaud CHATTARD (donne pouvoir à Fabien MULYK).

Sport (Frédéric MAUGIRON)

- Label Terre de Jeux : Nous avons une belle visibilité du territoire avec nos « ambassadeurs » qui ont de fabuleux résultats en ce début d'année.
- Piscine Aqua Mira : Changement moteurs petit bain permettre une réduction de consommation d'énergie de 30%.
- Une provision en cas de désordre imprévu a été inscrite.
- Une hausse des tarifs pour les entrées grand public est prévue : hausse raisonnable. Le public scolaire n'est pas concerné. Pour les clubs, une discussion va être engagée.
- Piscine de La Motte Saint Martin : mutualisation du personnel et du matériel.

Montagne et Agriculture (Fabien MULYK)

- Nouveautés 2023 : Frelons asiatiques, Tichodrome.
- Le Salon de l'Agriculture et de l'Alimentation en Matheysine sera de retour dès 2023 et sera probablement moins onéreux car les Jeunes Agriculteurs de l'Isère veulent faire leur comice le même jour.

Jean-Michel BRUGNERA : Une commande groupée pour les pièges à frelons est-elle envisagée ?

Fabien MULYK : Les associations apicoles ont acheté 3000 pièges qui seront répartis par leur soin. La CCM va également acheter des pièges, à suivre...

Aménagement du territoire, Urbanisme et Logement (Franck GONNORD)

- Le service instructeur de l'urbanisme poursuit son action.
- Des panneaux d'entrée d'agglomération seront achetés pour identifier l'appartenance des communes au territoire de la CCM.
- Des vélos à assistance électrique seront achetés pour la Gendarmerie pour donner suite à l'engagement pris par la CCM dans la convention de sécurité Petite Ville de Demain et Opération Revitalisation de Territoire.

Petite Enfance & Enfance Jeunesse (Angélique ROSSI)

- Crèches :
 - SCIC : résultat déficitaire abondé par la CCM et sa prise de compétence.
 - Taux occupation de 70%, soit une occupation honorable.
 - Projet de nouvelle crèche : le projet est en concrétisation sur une construction nouvelle et pas en réhabilitation car l'étude de faisabilité a pointé un coût trop élevé.
- Jeunesse
 - Rappel du bilan des actions Jeunesse 2022.
 - Préfiguration de la coordination pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement avec la réalisation d'une étude stratégique.
- RPE

Culture (Marie-Claire DECHAUX)

- CTEAC.
- Enveloppe de la commission augmentée en 2022 et conservée pour 2023.
- Réseau de lecture publique Maticena : achat de marqueurs pour l'identification du réseau et des bibliothèques.
- LMCT.

Eau-Assainissement (Florence GRAND)

- Subvention sur le Budget Annexe SPANC.
- Renouvellement du recrutement pour le poste de technicien Eau-Assainissement.
- Etude de préfiguration à la prise compétence Eau-Assainissement : travail sur le cahier des charges. Des échanges sur le sujet sont prévus lors de la prochaine conférence des maires.

Environnement, Développement Durable et GEMAPI (Maryse BARTHELEMI)

- Budget annexe Gestion des déchets : continuité de l'aménagement et de la sécurisation des points de collecte, réflexion et formation sur la question des biodéchets. Ce budget bénéficie d'une subvention d'équilibre sur le Budget principal ;
- Matheysine Rénovation : Maintien du partenariat avec l'AGEDEN pour soutenir les travaux de rénovation énergétique : permanences dans les locaux de la CCM, aides financières.
- GEMAPI : Les programmes de travaux pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau se poursuivent.

Eric Balme : Avec la revalorisation de la base de plus de 7%, le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a augmenté ?

Dominique LE TRAOU : Les orientations ont été calculées avec prudence et lors du vote du budget, on disposera probablement de l'état 1259 avec un produit affiné.

Economie & Emploi (Eric BONNIER)

- Budget d'investissement dynamique.
- Gare du temps : réflexion sur l'emploi d'un stagiaire pour concevoir l'utilisation de ce lieu qui reste une page blanche à ce jour.
- Le budget ne prend pas en compte les loyers de l'entreprise Rosi : 100 000€ sont attendus.

- Nouvelle ligne pour une aide conjointe de la Région et de la CCM en faveur des boulangers (3 établissements concernés).

Alain LUC s'interroge sur le modèle économique de Rosi Solar qui consomme beaucoup d'énergie en cette période de hausse des coûts.

Eric BONNIER : Cela était prévu dans l'appel à projet et ils sont les seuls dans le monde à faire cela. Ils ont dû anticiper ces coûts avec la conjoncture. De plus, Rosi dispose de conditions privilégiées : facilitateur de travaux, loyer modéré : la CCM a été proactive et c'est ainsi qu'ils ont choisi de s'installer en Matheysine.

Alain LUC regrette l'abandon de la Conf des Maires prévue le 23 février.

Coraline SAURAT : Les documents qui représentent un travail colossal n'étaient pas prêts et je ne voulais pas faire déplacer les maires pour une présentation incomplète.

Dominique LE TRAOU précise que, de son point de vue, avec l'envoi des documents en amont de cette séance (envoi sans obligation légale), les deux heures de débats qui viennent de se tenir et le débat en conseil du 30 mars, c'est tout aussi bien.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du déroulement du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

5 ECONOMIE & EMPLOI

Présentation par Eric BONNIER :

5.1 Prolongation bail – Entreprise Motte Viandes

A la demande des financeurs de l'entreprise MOTTE VIANDES, un nouvel avenant est à prévoir pour prolonger la durée « ferme » du bail jusqu'au 31 décembre 2031 afin que la durée du bail des bâtiments soit identique à la durée du prêt réalisé par la société MOTTE VIANDES, pour le financement de l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture en grande partie pour de l'autoconsommation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** les termes du bail, notamment la durée prolongée jusqu'au 31 décembre 2031 ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

5.2 Programme LEADER – Convention 2023 – fin programmation LEADER 2014-2020

LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale, qui mobilise le Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural (FEADER). Il donne aux territoires un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et de qualité grâce à une méthode ascendante. Il s'appuie sur des Groupes d'Action Locale (GAL).

Actuellement, les Communautés de Communes du Trièves, de l'Oisans et de la Matheysine constituent le LEADER Alpes-Sud-Isère qui va perdurer pour achever la programmation LEADER 2014-2020, avec en parallèle la mise en œuvre du nouveau programme « Terres du Dauphiné » 2023-2027.

Il est nécessaire d'approuver les termes de la convention financière 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ADOPTÉ** les termes de la convention financière 2023 ; convention annexée à la présente délibération
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention, tout avenant le cas échéant et tous documents rattachés à cette décision.

6 PETITE ENFANCE & ENFANCE-JEUNESSE

Présentation par Angélique ROSSI :

6.1 MSA – Dispositif Grandir en milieu rural – demande de subvention – Convention territoriale Globale

Deuxième régime de la protection sociale en France, la Mutualité Sociale Agricole MSA a aussi pour mission de contribuer au développement sanitaire et social des territoires ruraux.

Dans le cadre de la Convention territoriale globale, la Communauté de communes de la Matheysine a sollicité la MSA pour développer plusieurs actions dans les domaines de la petite-enfance, de la jeunesse et de la parentalité. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du dispositif «Grandir en milieu rural», qui vise à accompagner le développement et la mise en place de projets en faveur des habitants des territoires ruraux, qu'ils relèvent ou non du régime agricole.

Les actions ci-dessous seront cofinancées par la MSA pendant 3 ans, pour un montant total de subvention de 62 000 euros.

	Montant global accordé	Part affectée à chaque action	déc-22	2023	2024	2025	TOTAL
Mutualisation d'un poste pour le soutien professionnel des équipes de la SCIC Petite-enfance	35 000	27 085	752	9 028	9 028	8 276	27 085
Création de 2 places d'accueil supplémentaires à la micro-crèche Les Bout'choux (La Morte)		3 141		1 047	1 047	1 047	3 141
Coordination de la démarche labellisée AVIP (à vocation d'insertion professionnelle)		4 774	133	1 591	1 591	1 459	4 774
Formation de parents pour des formations entre pairs sur les compétences psychosociales	27 000	3 000		1 500	750	750	3 000
Ingénierie Jeunesse CCM (parentalité ado et accompagnement projet jeunesse)		24 000	667	8 000	8 000	7 333	24 000
Grandir en milieu rural en Matheysine (global)	62 000	62 000	1 552	21 167	20 417	18 865	62 000

Avec la dynamique et le travail partenarial engagé lors de la CTG, d'autres acteurs du territoire bénéficient aussi de l'aide de la MSA dans le cadre de ce même dispositif : l'association Les Montagn'arts, l'association CAFES et l'association Jeux Rigole.

Ainsi, au total, plus de 80 000 euros vont bénéficier au territoire de la Matheysine.

Les actions portées par la Communauté de communes de la Matheysine feront l'objet d'une convention avec la MSA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** les actions subventionnées au titre du dispositif MSA – Grandir en milieu rural ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les actes nécessaires à cet effet, notamment la convention entre la MSA et la CCM.

6.2 Grandir en Matheysine – demande de subvention

Le Réseau Grandir en Matheysine, dispositif de soutien et d'accompagnement à la parentalité porté par la communauté de communes sollicite annuellement ses partenaires la CAF, le Département, au titre de la Conférence Territoriale des Solidarités (CTS), et la MSA pour mener ses actions sur une programmation différente chaque année.

- Ateliers parentaux,
- Formation entre pairs,
- Création et animation d'une malle pédagogique autour des compétences psychosociales,
- Ateliers de prévention des troubles du langage et autour du numérique,
- Actions pour les parents d'adolescents,
- Journée famille

En complément de la subvention de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), ayant octroyé une subvention au titre de « Grandir en Milieu Rural » pour le renforcement des actions de parentalité, il convient de solliciter cette année la CAF de l'Isère et le Département de l'Isère au titre de la CTS.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	20 000	Recettes	20 000
Achats	2 200	CAF de l'Isère	9 000
Achat prestations extérieures	17 800	Département de l'Isère	2 500
		MSA	4 500
		CC Matheysine	4 000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** le plan de financement tel-que présenté ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles auprès du Département de l'Isère, de la MSA et de la CAF de l'Isère ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

6.3 Relais Petite Enfance – Demande de subvention Département

Le Département de l'Isère octroie une subvention annuelle de fonctionnement pour le Relais Petite Enfance, cette aide vient en complément des aides financières de la CAF de l'Isère.

L'aide forfaitaire cette année est fixée à 1 525€ pour 1 ETP, le service pourra bénéficier d'une aide forfaitaire de 2 440€ pour le 1,6 ETP, constituant le service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **SOLLICITE** la subvention annuelle auprès du Département de l'Isère pour le Relais petite enfance ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

7 CULTURE & PATRIMOINE

8 TOURISME & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

9 SPORT

10 ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE & GEMAPI

11 SENTIERS DE RANDONNEES & FORET

12 AGRICULTURE & MONTAGNE

13 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & LOGEMENT

14 EAU & ASSAINISSEMENT

📅 Calendrier

❑ Projet de territoire - Ateliers à destination de tous les élus :

- 25 avril à 18 heures – l'organisation territoriale
- 5 mai à 18 heures – l'accueil résidentiel
- 7 juin à 18 heures – l'économie de demain
- 26 juin à 18 heures – le Bien vieillir

❑ Prochain Conseil communautaire le 30 mars à 18h30

-- FIN DE SEANCE --

Procès-verbal adopté en Conseil communautaire du 30 mars 2023 à Susville :

Le secrétaire de séance,

Emile BUCH

La Présidente de la CCM,

Coraline SAURAT